

Publié le 20 septembre 2018.
Dernière modification : 12 décembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HUILERIES ET PLANTATIONS DE LA CÔTE-D'IVOIRE (1911-1920)



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES HUILERIES ET PLANTATIONS DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme au capital de 2.000.000 fr.
divisé en 4.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées

Statuts déposés chez M^e Moyné, notaire à Paris, le 10 mars 1911

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 22, rue des Pyramides, Paris
ACTION DE PRIORITÉ DE CINQ CENT FRANCS
AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : A. de Callenstein
Un administrateur (à droite) : Eugène Mathon

H.P.C.I.
Mutation
1^{re} RÉPARTITION
Payée le 1^{er} mars 1921
FRANCS : = 60

BONUS, Solde première répartition
27 fr. 39 (impôts déduits)
Payé le 15/4/1922

COMMERCE AGRICULTURE INDUSTRIE
IMPORTATION — EXPORTATION
Imp. E.. Acker grav Paris

CONSTITUTION

Société française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 avril 1911)

Au capital de 2 millions de francs (pouvant être porté à 6 millions) divisé en 4.000 actions de 500 fr. dont 1.000 d'apport attribuées à M. Schiffer, apporteur, qui reçoit en outre 1.000 parts bénéficiaires. Siège social à Paris, 20, rue des Pyramides. — Conseil : MM. E. Mathon, A. Motte, A. de Callenstein, A. Flinois, V. de Ruyver, G. Steverlynch, O. Miallon, P. Delsaux, L. Toulemonde, P. Dumortier, B. Courtine et E. Schiffer. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans la *Chronique industrielle* du 7 avril 1911.

APPELS DE FONDS

Société française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 novembre 1911)

Appel du quatrième quart, soit 125 fr. à verser le 30 novembre 1911 au plus tard, soit au siège social, 29, rue des Pyramides, à Paris, soit à la Banque Joire, de Roubaix, Tourcoing, Lille et Tournai. — *Petites Affiches*, 9 novembre 1911.

Charles-Émile HALAIS, président

Né à Béthune, 28 mai 1846.

Capitaine d'infanterie de marine, trésorier du 3^e R.I.M. à Rochefort.
Successivement vice-résident maire d'Hanoï (1887-1889) — où une rue porta son nom —,
résident à Xuan-day (Annam),
à Tourane (1889-1895)
puis [résident-maire d'Haiphong](#) (mai-novembre 1895).

Admis à la retraite, il est nommé en janvier 1897 président de la section Indochine de la Société de géographie commerciale de Paris, puis vice-président du Syndicat de la presse coloniale.

Il tente à deux reprises de se faire élire délégué de l'Annam-Tonkin au Conseil supérieur des colonies, battu en 1898 par Lanessan et en 1902 par Monpezat.

Vers cette époque, il devient vénérable d'une nouvelle loge maçonnique, L'Expansion française, composée en grande partie de coloniaux.

Il enseigne, en outre, à H.E.C., et préside une association caritative, L'Aide maternelle.

Correspondant de *L'Indépendance belge* (mission en Extrême-Orient) et du *Radical* (mission au Maroc).

Membre fondateur du [Comité d'action républicaine aux colonies](#) (1905) et secrétaire de sa commission permanente indo-chinoise à Paris (1906) :

Administrateur de la [Société d'irrigations au Tonkin et en Annam](#) (déc. 1899),
de la [Compagnie tonkinoise de tramways à vapeur](#) (avril 1900),
de la [Société française des distilleries de l'Indochine](#) (SFDIC)(1901-1910),
de Le Caoutchouc, à Courbevoie (sept. 1906),
de la Société minière de Djebel-Chéla (juin 1907),
de la Société d'études de navigation (1910), ancêtre de la [Compagnie de navigation Sud-Atlantique](#).
président de la [Compagnie générale de l'Afrique française](#) (jan. 1911),
administrateur de la [Compagnie forestière de l'Afrique française](#) opérant en Côte-d'Ivoire (déc. 1911),
président de la [Société d'études minières de l'Afrique française](#) (avril 1912),
administrateur de la Société du journal « La Presse coloniale » (jan. 1913),
à nouveau administrateur de la SFDIC (1914).

Chevalier de la Légion d'honneur en 1885 : alors capitaine d'infanterie de marine, trésorier du 3^e R.I.M. à Rochefort.

Décédé en Savoie, le 14 juillet 1918.

Compagnie forestière de l'Afrique française (*Les Annales coloniales*, 21 mars 1912)

Conseil d'administration

Ch. Halais, gouverneur honoraire des colonies, professeur à l'École des Hautes Études commerciales [HEC], président du conseil d'administration de la Société des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire ; ...

Eugène Lecocq, administrateur des colonies en congé, administrateur délégué de la Compagnie générale de l'Afrique française, administrateur de la Société des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire.

Une industrie naissante à la Côte-d'Ivoire

(Les Annales coloniales, 22 juin 1912)

D'une correspondance de Grand-Bassam, nous extrayons les renseignements qui suivent sur les débuts d'une industrie naissante à la Côte-d'Ivoire et qu'entreprend la Société française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire.

Le fondateur de la société, le capitaine Schiffer, a acheté pour trente ans, aux indigènes, des récoltes sur pied d'un certain nombre de palmeraies situées dans le Bas-Sassandra (12 lots d'une superficie totale de 2.400 hectares) et dans la région du Comoé (10 lots formant en tout 2.360 hectares). La société a obtenu, de plus, promesse de vente de ces palmeraies.

Près du village de Grand-Bassam, la société a construit une usine pour la fabrication de l'huile. Cette usine est munie des derniers perfectionnements. Une voie Decauville, qui se divise en deux tronçons au nord de Drewin pénètre en plein cœur des palmeraies. Un transporteur amène ensuite les régimes à l'usine. L'alimentation en eau est assurée par six petites sources débitant 400 mètres cubes par jour.

De plus, 10.000 pieds de cacaoyers ont été plantés dans la vallée du Boboko. La main-d'œuvre est fournie par des travailleurs bambaras et des nagos amenés du Dahomey.

CAPITAL PORTÉ DE 2 À 2,8 MF



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES HUILERIES ET PLANTATIONS DE LA CÔTE-D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 2.800.000 fr.

divisé en 5.600 actions de 500 fr. chacune,
dont 4.000 actions ordinaires et 1.600 actions de priorité

Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, le 10 mars 1911

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 22, rue des Pyramides, Paris
ACTION DE PRIORITÉ DE CINQ CENT FRANCS
AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : B. Courtine
Un administrateur (à droite) : R. Grégoire Sainte Marie

INTÉRÊTS ARRIÉRÉS DE CINQ ANNÉES
PAYÉS LE 3 septembre 1920

H.P.C.I.
Mutation
1^{re} RÉPARTITION
Payée le 17 janvier 1921
FRANCS : = 60

BONUS, Solde première répartition
27 fr. 39 (impôts déduits)
Payé le 6 mai 1922

Une action d'apport HUILERIES AFRICAINES
a été remise le 17 octobre 1922 au porteur de la
présente action ; celle-ci devra être rendue aux
liquidateurs contre paiement du dernier dividende
à répartir par ces derniers.

COMMERCE AGRICULTURE INDUSTRIE
IMPORTATION — EXPORTATION
E. Acker grav Paris

Société française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire
Augmentation du capital
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 août 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 12 avril 1912, le capital social a été
porté de 2 millions à 2.800.000 fr. par l'émission de 1.600 actions de priorité de 500 fr.
chacune 6 % qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. — Les statuts ont été
modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 7 août 1912.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1912)

[Visite du lieutenant-gouverneur]

.....
Parti de Bingerville, M. Angoulvant s'est rendu à Drewin, où il a longuement visité les huileries, piloté dans son exploration par M. le capitaine Schiffer, fondateur-directeur.

Il a beaucoup apprécié l'organisation de cet établissement, où jamais la propreté, la sécurité des travailleurs et le souci de l'hygiène n'ont été sacrifiés au désir de réaliser de plus gros bénéfices.

Le gouverneur a été véritablement émerveillé des résultats obtenus à Drewin en moins d'un an, tant dans la vallée de la Palmeraie où, grâce à des procédés intelligents, les régimes poussent déjà plus gros, que dans l'usine même qui a commencé sa production d'huile et est désormais prête à livrer. Un millier de personnes appartenant à diverses races indigènes travaillent allègrement sous la direction d'Européens parfaitement disciplinés et dévoués à leur tâche jusqu'au sacrifice.

Pour fêter la visite du gouverneur, le directeur des huileries a réuni à sa table tout le personnel européen, et M. Augoulvant n'a ménagé à personne des félicitations bien dues à la hardiesse et à la ténacité de ceux qui aident de la sorte au développement économique de la Côte-d'Ivoire et de l'A. O. F.

Aux Sénégalais employés à l'entreprise, qui étaient venus le saluer, le gouverneur adressa également des félicitations : « Après avoir conquis la colonie, leur dit-il, vous travaillez à sa prospérité. C'est une seconde manière de servir la France, qui n'est pas moins digne d'éloges. »

APPELS DE FONDS

Société française des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 octobre 1912)

Versement du troisième quart, soit 125 fr. par action de priorité, avant le 20 octobre 1912, au siège social, à Paris, 29, rue des Pyramides. — *Petites Affiches*, 3 octobre 1912.

UNE RÉPONSE

(*Les Annales coloniales*, 25 février 1913)

M. Eugène Lecocq... vient d'adresser la lettre suivante à M. Félicien Challaye, en réponse à un article sur le « Régime concessionnaire de la Côte-d'Ivoire », paru sous sa signature :

... nous n'avons pu nous procurer un seul travailleur sur les palmeraies de la Société des « Huileries et plantations », les populations les plus voisines étant exclusivement adonnée aux travaux de la mer.

Société Française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire
(*La Journée industrielle*, 19 septembre 1919)

Les actionnaires de cette société, réunis le 17 courant en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes des exercices 1913-1914 à 1918-1919, se mettant, dans l'ensemble, par un bénéfice de 316.528 fr. qui a été affecté aux amortissements.

Dans une réunion extraordinaire, tenue a l'issue de la précédente, la date de la clôture de l'exercice a été reportée du 30 avril au 30 septembre. En outre, il a été supprimé, dans la répartition des bénéfices, la part des 10 pour cent attribuée a la direction technique et commerciale.

Société Française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire
(*La Journée industrielle*, 13 avril 1920)

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue hier sous la présidence de M. Mathon, président. Elle a décidé la liquidation anticipée de la société, sous condition suspensive de cession de l'actif à une nouvelle société au capital de 8 millions de fr., représenté par 16.000 actions, dont 10.400 seraient prises ternie par le nouveau groupe et 5.600 remises aux anciens actionnaires, qui recevraient d'autre part 1.680.000 fr. en espèces.

Le groupe qui forme la nouvelle société est composé de personnes ayant déjà des intérêts dans des entreprises coloniales. En font partie notamment : MM. Allen [Hallet], Pernot [Pernotte], de Rivaux [Rivaud], Van de Welle, Rosa.

MM. Montceau et de Sainte-Marie ont été nommés liquidateurs.

DISSOLUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juin 1920)

Société française des Huileries et Plantations de la Côte d'Ivoire. — À dater du 12 avril 1920. MM. [Louis] Manteau et [Grégoire-]Sainte-Marie, liquidateurs. Siège à Paris, 29, rue des Pyramides. — *Petites Affiches*, 3 juin 1920.

Huileries et Plantations de la Côte d'Ivoire
(*La Journée industrielle*, 15 mars 1922)

À la suite de l'assemblée tenue hier et dont nous rendons compte d'autre part, a eu lieu une assemblée des porteurs de parts qui a approuvé et ratifié définitivement les résolutions votées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

HUILERIES ET PLANTATIONS DE LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, avril 1922, p. 115)

Les comptes présentés au cours de la dernière assemblée générale des actionnaires de cette société, actuellement en liquidation, et dont le siège est à Paris, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, font ressortir un bonus de liquidation disponible de 802.630 fr. 69, qui revient à raison de 70 % aux actions, soit 561.841 fr. 48 et 30 % aux parts, soit 240.789 fr. 20. Ce bonus permet la distribution d'un dividende de 100 fr. 32 aux actions et de 80 fr. 26 aux parts. Les actions ayant déjà touché un acompte de 60 francs, et les parts un acompte de 40 francs, les actions ont encore à recevoir 40 fr. 32 et les parts 40 fr. 26, sous réserve de l'attribution d'un dividende supplémentaire au moment de l'apurement définitif des comptes de liquidation. L'assemblée a. approuvé

cette répartition du bonus de liquidation. Elle a donné *quitus* et décharge de leurs fonctions d'une part aux administrateurs, d'autre part aux liquidateurs, à la date du 14 mars 1922. Elle a enfin donné tous pouvoirs à deux actionnaires de contrôler la réalisation du reliquat de la liquidation et d'en faire la répartition aux actionnaires et aux porteurs de parts.

L'assemblée des porteurs de parts, tenue ensuite, a approuvé et ratifié définitivement les résolutions votées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

(La Journée industrielle, 23 février 1922)

Société des Huileries et Plantations de la Côte d'Ivoire. — Ass., 14 mars, 19, rue Blanche, Paris. Rapport sur les opérations de la liquidation.

Suite :
[Huileries africaines.](#)